

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 8 juin 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1, 2, 3 et 4 juin 2021

2021 DASCO 16 - Réalisation d'une isolation thermique par l'extérieur d'un mur pignon de l'immeuble 238-240, rue de Belleville (20^{ème}). Convention de mise à disposition du domaine public au profit de la copropriété 238-240, rue de Belleville (20^{ème}).

M. Patrick BLOCHE, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 18 mai 2021, par lequel M^{me} la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer la convention de mise à disposition du domaine public avec la copropriété 238-240, rue de Belleville, 75020, pour la réalisation d'une isolation thermique par l'extérieur empiétant sur l'emprise de l'école élémentaire 236, rue de Belleville (20^{ème}) ;

Vu l'avis émis par le Conseil du 20^{ème} arrondissement en date du 19 mai 2021 ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick BLOCHE, au nom de la 6^e commission,

Délibère :

Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention de mise à disposition du domaine public avec le syndicat des copropriétaires du 238-240, rue de Belleville, pour la réalisation, par celui-ci, d'une isolation thermique par l'extérieur empiétant sur l'emprise de l'école élémentaire 236, rue de Belleville (20^{ème}).

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO